



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

### **DU GROUPE « ARCHIVES DE DEMAIN » DU 5 AVRIL 2016**

Participaient à cette réunion :

Lydie ABADIAS  
Bruno GOURRY  
Elisabeth NALLET  
Damien RICHARD

Etaient excusées :

Corinne GARREAU  
Cécile RUSSIER

Après les excuses des personnes empêchées, et la liaison téléphonique établie avec Lydie ABADIAS, les points à l'ordre du jour sont abordés.

#### **1. La circulaire de 2000**

Bruno nous donne, comme convenu, un extrait des fichiers détaillés qu'il détient, élaboré à l'attention de P. TOUCAS, sur la période de 1945 à 1970. Nous avons convenu de travailler sur la CARSAT et la CAF du Rhône, pour les documents hors prestations.

La lecture de ces documents appelle les remarques suivantes :

- l'essentiel est constitué de documents issus :

\* des travaux du conseil d'administration, soit dans ses séances plénières soit dans ses commissions : de recours gracieux - ou amiable -, d'action sociale, ou de comités techniques à la CARSAT, comme celui chargé des conventions et tarifs des cliniques privées ou de la prévention des accidents du travail, voire d'appels d'offres.

\* d'activités spécifiques, comme la gestion d'établissement sanitaires ou médico-sociaux « de caisse » ou la participation à la médecine du travail

\* de la gestion interne : dossiers du personnel, d'instances de concertation (ex. Comité d'Hygiène et de Sécurité, Délégués du personnel), Déclarations Annuelles de Salaires, quelques études et projets

\* de peu d'activités liées aux prestations : le contentieux, la remise de dettes

- les CARSAT semblent plus sensibles à la conservation sur une longue durée, peut-être du fait de leur activité pour la reconstitution de carrière à la retraite.

- les versements chaque année reprennent les mêmes rubriques en général mais ne sont jamais exhaustifs, avec des variables différant dans le temps et selon les organismes sans aucun systématisme.

- les manques sont les suivants, sachant que les caisses peuvent très bien assurer la conservation de ces éléments :

\* les études, en nombre limité.



\* la traçabilité de l'évolution des outils informatiques : elle semble difficile à assurer en l'absence de documentation et vu la disparition d'un bon nombre de structures alors qu'il existait une véritable richesse régionale.

\* l'iconographie, qui est absente, de même que tout élément de communication externe ou interne. Les services de documentation ont en général été à l'origine des services de communication, avec un développement plus ou moins important selon les directions d'organismes. Il existe cependant au plan national des richesses mal connues à la CRAMIF comme au niveau des Archives (Cf. brochure de 2001 montrée par Damien), à voir plus en détail lors de notre rendez-vous avec le ministère.

Bruno évoque la re-découverte à la CAF de photos et d'images de l'antenne de Chazières à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire.

L'iconographie est plus nécessaire de nos jours pour attirer le lecteur, et souvent plus parlante.

A propos de la nécessité de solliciter des Archives Départementales un accord préalable à toute destruction, Damien suggère d'évoquer la question et d'interroger ses collègues lors d'une rencontre régionale (Rhône-Alpes et Auvergne), d'une part pour savoir qui sollicite cet accord (et donc qui ne le fait pas) et d'autre part pour leur permettre d'avoir une offre de service à l'encontre des destructeurs autonomes. Elisabeth suggère d'avoir au préalable évoqué la question avec les directions.

Bruno précise avoir fait un rappel en 2010 aux correspondants du réseau.

Lydie évoque l'enquête faite il y a 2 ans par l'intermédiaire de l'UCANSS sur le respect des instructions. Elle en a exploité une partie. Les commentaires seraient intéressants à prendre en compte dans nos travaux.

→ Lydie nous fait parvenir les résultats de cette enquête.

→ sans trop attendre, nous pouvons :

- alerter les organismes et éviter qu'ils ne se défassent de documents qui seraient précieux (Cf. notamment le CTI Rhône-Alpes Auvergne, le DSI de la CARSAT ...) en matière informatique, comme d'iconographie (notamment retrouvée pour le 70<sup>e</sup> anniversaire).

- rappeler la nécessité de demander l'autorisation préalable des Archives Départementales avant toute destruction

- prendre le rendez-vous prévu avec le ministère (Lydie)

→ lors de notre prochaine rencontre, il faudra

- voir les documents versés par les CPAM plus récemment pour vérifier l'applicabilité des instructions de la circulaire de 2000 (Bruno nous envoie le fichier au préalable).

- étoffer nos préconisations concernant l'introduction dans la circulaire (au niveau du tableau A1) de :

- \* l'iconographie

- \* la communication

- \* la production d'études et de travaux des services transversaux

- \* l'évolution des outils informatiques.



**Comité Régional  
Rhône-Alpes  
d'Histoire de la  
Sécurité Sociale**

## **2. Le questionnaire aux chercheurs**

Ce document est revu ponctuellement et figure en pièce jointe dans sa nouvelle version. Celle-ci sera présentée en séance au Conseil d'Administration jeudi 7 avril. L'idée est de faire circuler le questionnaire aussi largement que possible dans le milieu universitaire.

La séance est levée à 15h 45 et se poursuit par une visite du nouveau bâtiment des Archives Départementales.

LYON le 7 avril 2016

**Elisabeth NALLET**



**Comité Régional  
Rhône-Alpes  
d'Histoire de la  
Sécurité Sociale**